Taux de liquidité.—Au cours d'entretiens avec les banques à charte, en novembre et décembre 1955, la Banque du Canada a recommandé le maintien d'un taux minimum de liquidité (argent comptant, prêts au jour le jour et bons du Trésor) par rapport aux dépôts. La Banque entendait établir un principe d'action bancaire qui l'aiderait à contenir les tensions inflationnistes. Les banques sont convenues d'en venir au 31 mai 1956 à un taux minimum de 15 p. 100 qu'elles s'efforceraient de maintenir sur une base journalière moyenne à partir du mois de juin. Le taux quotidien ou hebdomadaire pouvait fluctuer autour de 15 p. 100, mais la moyenne mensuelle ne devait pas être moins de 15 p. 100. Depuis juin 1956, le taux quotidien moyen a été d'au moins 15 p. 100.

14.—Passif-dépôts des banques à charte, payable au public canadien en monnaie canadienne, 30 septembre 1960 et 1961

	1960			1961		
Comptes de dépôts du public	Comptes d'épargne per- sonnels	Autres comptes de dépôts du public	Total des comptes de dépôts du public	Comptes d'épargne per- sonnels	Autres comptes de dépôts du public	Total des comptes de dépôts du public
	(nombre)			(nombre)		
Moins de \$100. \$100 et plus, mais moins de \$1,000. \$1,000 et plus, mais moins de \$10,000. \$10,000 et plus, mais moins de \$100,000 \$100,000 et plus.	5,574,443 3,146,373 1,604,617 75,274 795	1,087,231 828,148 335,487 54,902 5,587	6,661,674 3,974,521 1,940,104 130,176 6,382	5,902,275 3,218,097 1,655,959 82,981 1,125	1,175,674 835,455 345,564 57,827 6,413	7,077,949 4,053,552 2,001,523 140,808 7,538
Total, dépôts	10,401,502	2,311,355	12,712,857	10,860,437	2,420,933	13,281,370

15.—Prêts, en monnaie canadienne, des banques à charte, par catégorie, 31 décembre 1959-1961

Catégorie de prêts		1960	1961
	(mi	lars)	
Prêts généraux			
Aux particuliers	1,060.9	1,199.2	1,431.0
Prêts personnels, garantis par des obligations et des actions négociables!	282.3	286.4	335.6
Prêts pour l'amélioration des maisons	59.9	56.0	65.7
Prêts personnels, non classés ailleurs	718.7	856.8	1,029.7
Aux agriculteurs			
Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles	160.2	178.1	194.3
Autres prêts aux agriculteurs.	229.3	241.5	290.7
Address preus aux agricuiteurs	229.0	241.0	290.7
A l'industrie	1.231.7	1,241.0	1,369.0
Produits chimiques et du caoutchouc	67.6	49.2	50.0
Appareils et accessoires électriques	58.2	60.9	67.8
Aliments, boissons et tabac	211.8	229.3	243.0
Produits forestiers.	165.2	179.7	185.7
Meubles	28.3	24.4	28.0
Produits du fer et de l'acier	188.9	197.7	206.0
Mines et produits miniers.	110.0	85.9	101.3
Pétrole et dérivés	98.2	116.4	102.6
Textiles, cuir et vêtement	160.9	161.0	170.4
Matériel de transport	74.5	62.2	111.3
Autres produits	73.0	74.2	103.3
Commence	004 #	050 4	
Commerçants	821.5	858.4	888.6
Entrepreneurs en construction. Services d'utilité publics, transports et communications.	308.2	309.0	315.6
Auto	170.1	216.7	165.4
Autres entreprises	551.8	594.5	784.3
Institutions religieuses, d'enseignement, de santé et de bien-être social	167.8	193.8	208.3
Total, prêts généraux	4,701.4	5,032.1	5.647.2